



Syndicat des travailleuses et des travailleurs des
Laurentides en santé et services sociaux-CSN

289, rue De Villemure, Saint-Jérôme (QC) J7Z 5J5

Courriel : secretariat@csn-lsss.ca

www.csn-lsss.ca

Proposition sur la cotisation syndicale

Considérant que le syndicat désire se donner une structure régionale;

Considérant que le syndicat désire se donner les moyens de répondre aux différents besoins de ses membres, notamment dans la négociation de la convention collective, la défense individuelle et collective des droits de la convention collective, la prévention en santé et sécurité, la défense en santé et sécurité ainsi que la représentation politique;

Considérant les combats à venir pour défendre les intérêts du réseau.

1. Il est proposé que le taux de la cotisation syndicale soit fixé à 1,8% du salaire.
2. Il est proposé que le salaire soit défini ainsi : salaire brut, y compris toute rétroactivité, à l'exclusion des primes, du temps supplémentaire, du solde de la banque de journées de maladie et des indemnités en remplacement de revenu versé par la CSST, des prestations d'assurance salaire et des indemnités versées en congé de maternité.